

Contribution des acteurs économiques de la région havraise
Chambre de commerce et d'industrie du Havre
Atelier n°1 du Grenelle de l'Estuaire

INDUSTRIE, ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE,
NOUVEAUX LEVIERS DE CROISSANCE POUR L'ESTUAIRE

Les 5 pays constitutifs de l'Estuaire de la Seine apparaissent comme un territoire pertinent pour redéployer une croissance répondant aux attentes actuelles et aux besoins futurs tant aux plans industriels et économiques que sociaux et environnementaux. Il s'agit donc d'intégrer le concept de développement durable comme le moteur et la pierre de touche d'un nouveau modèle de croissance pour cet ensemble géographique.

Ce, d'autant plus que l'Estuaire est caractérisé par la diversité de ses activités. L'agriculture y conserve une place significative. Et même si l'industrie y occupe une place prépondérante, on constate, depuis plusieurs années, une dynamique des secteurs des services, du commerce et du tourisme qui contribue à remodeler progressivement le paysage économique estuarien.

De plus, apparaissent des activités dont le dynamisme est directement lié aux préoccupations environnementales, comme la collecte et le traitement des déchets, la dépollution des installations, la production d'éco-matériaux, l'éco-conception et les énergies alternatives.

De nouveaux leviers de croissance sont donc déjà à l'œuvre.

La crise qui affecte les économies mondiales n'épargne évidemment pas les territoires de l'Estuaire dont de nombreuses activités industrielles se ressentent. Cela doit inciter à tracer les perspectives d'avenir avec le réalisme qui s'impose, mais aussi avec la conscience que le nouveau modèle de croissance qui est l'enjeu du Grenelle de l'Estuaire ne saurait être le prolongement pur et simple des dynamiques passées.

D'ailleurs, les horizons récemment ouverts par les projets qui feraient de la diagonale « Paris, Rouen, le Havre » « une seule ville dont la Seine serait la grande rue » sont de nature à modifier l'échelle des réflexions sur cet ensemble territorial.

I- ASSURER LE DÉVELOPPEMENT PÉRENNE DES ACTIFS INDUSTRIELS DES TERRITOIRES DE L'ESTUAIRE

Ces actifs industriels s'ordonnent autour de plusieurs secteurs principaux, au nombre desquels, la chimie, la pétrochimie, l'énergie, l'automobile, la mécanique, l'aéronautique et les biens d'équipement.

Tous ces secteurs sont, aujourd'hui, à des degrés divers frappés par la crise.

Assurer leur pérennité est donc un impératif immédiat pour préserver autant que possible les équilibres socio-économiques à court terme du territoire.

Mais, il ne s'agit pas simplement de créer ou de recréer les conditions de la relance. Il s'agit, de façon non moins importante, de créer les conditions de leur meilleure insertion, de leur meilleure acceptabilité dans le tissu social et l'environnement de l'Estuaire.

Il s'agit, d'ailleurs, au premier chef, de poursuivre et d'amplifier des approches et des programmes qui ont déjà été initiés par les industries du territoire.

- L'étude d'impact réalisée sur Port Jérôme et dont les résultats sont attendus prochainement en est un bon exemple, dont les enseignements devraient permettre d'en affiner la méthodologie et d'en fixer les conditions d'une généralisation à d'autres sites.
- Le développement de programmes de modulation des niveaux de production en fonction des variations des conditions environnementales ;
- Le développement des systèmes d'information de voisinage et d'alerte concertée éventuelle ;
- La prise en compte systématique, dans tout projet industriel, de son volet réduction des pollutions, traitement des effluents, maîtrise des déchets et de son bilan énergétique...
- L'éco-conditionnalité des agréments et des aides et subventions qui pourraient en découler.

II- FAVORISER L'ACCUEIL ET LA RÉPARTITION ÉQUILBRÉE DE NOUVELLES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE L'ESTUAIRE

Il existe déjà un large éventail d'activités qui se sont créées et développées à partir de besoins générés par l'aspiration à un environnement préservé, à un cadre de vie plus attractif, à des conditions de déplacement plus accessibles...

Pour aller au-delà de la seule dynamisation de l'existant, il faut mettre en œuvre une véritable politique d'attraction et d'innovation à l'échelle du territoire.

Elle passe, sans doute par l'identification des compétences existantes sur lesquelles greffer les nouveaux potentiels de développement (savoir-faire professionnels, compétences universitaires, actifs industriels,...), mais aussi par la création de conditions économiques, financières, fiscales favorables et, par-dessus tout, par une action de prospection « agressive ».

De ce point de vue, un certain nombre d'axes de développement devraient être envisagés, notamment en relation avec les structures de recherches :

- De nouvelles applications combinant biologie et environnement ;
- La création d'une véritable filière liée à l'exploitation technologique des produits de la mer
- Susciter et soutenir, dans cette même logique, la mise place de nouveaux programmes de formation à vocation aussi bien scientifique que professionnelle, comme, par exemple, dans le domaine des énergies alternatives.

Mais aussi, ne faudrait-il pas favoriser l'émergence de projets à fort contenu symbolique, comme :

- Des dessertes maritimes de l'Estuaire, par exemple une ligne « Le Havre-Honfleur-Deauville »...
- Un aménagement des entrées des agglomérations illustrant leur implication dans le développement durable et sa prise en compte.

Bien entendu, ces nouvelles activités devront s'inscrire dans le « cahier des charges développement durable » du territoire, ce qui signifierait que, là aussi, le bénéfice de conditions avantageuses d'installation serait « éco-conditionné ».

III- PARTAGER, MUTUALISER, INTÉGRER, VALORISER

Les défis posés par le développement durable ont la double caractéristique d'être nouveaux et globaux. Cela signifie qu'en même temps que les entreprises, et les organisations en général, les découvrent, elles prennent aussi conscience qu'elles ne les relèveront efficacement que collectivement.

Dès lors, le partage, la mutualisation, l'intégration, la valorisation deviennent les maîtres mots de la mise en oeuvre.

Le partage des bonnes pratiques fait déjà partie de la culture de nombreuses entreprises du territoire. La CCI, du Havre, par exemple, avec sa Commission « Développement Industriel Durable » a institutionnalisé ces échanges d'expériences. Ce type de démarches pourrait avantageusement être démultiplié.

La mutualisation est sûrement un des moyens d'impliquer le plus grand nombre d'entreprises dans un projet collectif, de les réunir sur des méthodologies communes et d'en rendre les coûts raisonnables, tout en optimisant l'efficacité.

Des projets en cours avec Air Normand sur des marqueurs de qualité atmosphérique rentrent dans ce type de schémas coopératifs.

De la même façon, la mise en place de PDE à l'échelle de zones industrielles entières pourrait générer les mêmes bénéfices.

L'intégration, comme la mutualisation, est un processus de potentialisation. Les projets d'écologie industrielle en sont un exemple. Ils constituent une véritable optimisation des ressources d'un espace, notamment en ce que les déchets des uns puissent devenir les matières premières des autres. L'espace industriel se comporte alors comme un métabolisme.

La valorisation, enfin, c'est à dire faire partager en aval ou à d'autres secteurs les expériences réussies de l'industrie. Une première façon de satisfaire à cet objectif est évidemment le rôle moteur que peuvent jouer les donneurs d'ordre à l'égard de leurs sous-traitants. Cela fait partie, aujourd'hui, des exigences de traçabilité que la plupart des entreprises s'imposent.

Mais, on pourrait imaginer deux sortes d'initiatives plus ambitieuses :

- La création d'un « Portail » sur la toile favorisant la connaissance mutuelle des compétences disponibles sur le territoire, donc les coopérations potentielles, les synergies et, clairement, les leviers de croissance dont le Grenelle de l'Estuaire se veut le promoteur ;
- La labellisation « DD » de zones industrielles, dès lors qu'elles rempliraient un certain nombre de critères, notamment liés à leur impact environnemental, à leurs efforts d'amélioration, à leurs initiatives. Cette labellisation constituerait tout à la fois une sorte d'assurance pour les collectivités qui accueillent ces ensembles industriels et une incitation constante au progrès pour les industries concernées.

IV – LE GRAND PARI(S) DE L’ESTUAIRE

« Nous arrivons à la conviction que sans port, sans proximité de l’agriculture et sans prise en compte de l’urbanisation diffuse, une métropole n’atteint pas les objectifs de l’après-Kyoto et se coupe de son dynamisme économique » (Antoine Grumbach).

Comment mieux résumer les perspectives qui s’ouvrent à ce qui pourrait être une nouvelle et exemplaire croissance économique de l’Estuaire ?

- **Tresser les mobilités avec le territoire :** Les systèmes de transport en commun et leur maillage associent tous les déplacements, des plus rapides (Paris-Le Havre en une heure) aux plus lents... Tressés avec le territoire, cette architecture de la mobilité associe fer, route et eau... (Antoine Grumbach)

- **L’Estuaire, pôle énergétique exemplaire de Seine Métropole :** Le territoire en a déjà la vocation en raison de son équipement existant. Il en a le potentiel avec les perspectives de développement et de diversification de sa filière énergétique. Il saura en maîtriser les objectifs et notamment ceux impliqués par un mix énergétique durable.
- **L’Estuaire, pôle de compétitivité logistique : Nov@log** , en se présentant comme un réseau de laboratoires de recherche et de centres techniques spécialistes en logistique, constitue la base et le ferment de ce pôle de compétitivité, avec 5 axes d’application.
 - Optimisation des organisations logistiques
 - Ingénierie des flux physiques et informationnels
 - Aménagement du territoire
 - Maîtrise de l’environnement économique et juridique
 - Développement de la logistique à valeur ajoutée.

- **L’Estuaire, vitrine maritime de Seine Métropole :** C’est évidemment l’inscription de la vocation portuaire de l’Estuaire, de porte d’entrée et d’issue de son hinterland naturel, mais aussi de la vocation touristique de tout un ensemble territorial auquel sa préservation et sa promotion redonnerait toute son attraction pour les habitants d’une métropole situés désormais à une heure de transport environ.

EN CONCLUSION,

Pour les acteurs économiques, il ne suffit pas que l’Estuaire possède l’identité géographique qui lui est déjà reconnue. Il faut lui trouver sa vocation « identifiante » qui permettra de créer une communauté de destin entre ses habitants et de dépasser les schémas culturels anciens.

Cette identité se construira, au moins pour partie, au travers d’une communauté de projets.

En effet, si, auparavant, c’était le territoire qui conditionnait les projets, aujourd’hui, ce sont les projets qui construisent le territoire et le structurent.

L’Estuaire doit se constituer en territoire de projets nouveaux et originaux pour lesquels il faut inventer, maintenant, une gouvernance spécifique, ce qui est l’enjeu ultime du Grenelle de l’Estuaire.

Au service des projets, cette gouvernance devra être pluraliste, transverse et flexible, et sa représentation devra permettre d'associer le politique, l'administratif et l'économique, et de concerter en amont le monde associatif. En conclusion, la première démarche de cette instance de gouvernance, quelle que soit sa forme, serait d'élaborer une Charte de développement de l'Estuaire, écologiquement exemplaire, et reposant sur 3 niveaux :

- une vision stratégique à long terme
- la définition d'objectifs atteignables à court terme
- l'implication d'un grand nombre d'acteurs.